



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau gestion durable de la forêt

Motivation de la décision

Objet : Arrêté de défrichement –Centrale photovoltaïque – Commune de **ESCALANS**

Réf. : 2016-135

En application des dispositions du code de l'environnement, ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, article L 123-19 et du code forestier, notamment ses articles L.341-1 à L.342-1 ainsi que les articles R.341-1 à R.341-9 le présent arrêté préfectoral a pour objet d'autoriser le défrichement de 3ha 49a 03ca sur la commune de ESCALANS pour l'agrandissement d'une carrière.